

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 27 Septembre 2018**

Le Conseil municipal de la commune d'AZÉ s'est réuni le Jeudi 27 Septembre 2018, à 20 heures 00, Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal MERCIER, Maire.

Etaient présents : P.MERCIER, G.LAINE, P.HOUTIN, (arrivée à 21h45), V.LEDROIT, J-P.DENEUX (arrivée à 21h45), D. BOIVIN, F.FRESNAIS B.VERDON, E.CLEMENCEAU, G.MIGNOT, C.MARTINEAU, P.BOURBON, A. GATINEAU, P.DELATOUR, S.POIRIER, C.LE RESTE, S.LEFEVRE, N. GUERIN, M.LETOURNEUR, E.DUON (arrivée à 22h00)

Etaient excusés : E.SONNET, J.BOUTIER, V.LECLERC,

Etaient absents :

Monsieur Claude MARTINEAU a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 23, En exercice : 23

Présents : 17, Votants : 17

Le procès-verbal du Conseil municipal du 30 Août 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres présents (17 membres présents). Modification apportée : néant.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour : vente lots n°s 13 et 14 Mitraie 3, cession terrains espaces publics à Mr et Mme LEROUX suite à enquête publique réglementaire

Retrait de l'ordre du jour : Zone d'activités de Terre Rouge : numérotation de voirie, de parcelles et dénomination de voies, Convention pour utilisation salle espace Vulcain – activité de cours particuliers
Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les modifications apportées à l'ordre du jour telles que proposées ci-dessus.

INFORMATION SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018/2019.....	2
PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU	
MODIFICATION DELIBERATION N° 2018.04.D.1 RETROCESSION VOIRIE	
LOTISSEMENT PRIVE LE CLOS DE LA RIVIERE	2
MODIFICATION DELIBERATION N° 2017.11.D.4 VENTE DU LOT N°17 DU	
LOTISSEMENT DE LA MITRAIE 3.....	2
VENTE DU LOT N° 22 DU LOTISSEMENT DE LA MITRAIE 3.....	3
VENTE DU LOT N° 28 DU LOTISSEMENT DE LA MITRAIE 3.....	3
VENTE DU LOT N° 13 DU LOTISSEMENT DE LA MITRAIE 3.....	3
VENTE DU LOT N° 14 DU LOTISSEMENT DE LA MITRAIE 3.....	3
RESSOURCES HUMAINES - INFORMATIONS DIVERSES	3
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS	4
PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE	
(PDIPR)	5
CONVENTION POUR UTILISATION SALLE PONT PERDREAU – ACTIVITE THEATRE	6
INAUGURATION SALLE LES AZELINES	6
PROJET COMMUNE NOUVELLE.....	6
CESSION TERRAINS ESPACES PUBLICS A MR ET MME LEROUX SUITE A ENQUETE	
PUBLIQUE REGLEMENTAIRE	6
QUESTIONS DIVERSES.....	7

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

1. Information sur la rentrée scolaire 2018/2019

Madame LAINE, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires et Madame GUERIN, déléguée font le point sur la rentrée scolaire aux écoles maternelles et élémentaires.
La rentrée scolaire s'est bien déroulée dans les deux écoles.

Ecole maternelle : Suite à l'arrêt pour congé maladie de Mme BUCHOT, c'est Mme PLANCHENAU qui assure la direction en décharge.

108 élèves sont inscrits dont 92 de plus de 3 ans sur 4 classes. Mme LE BALMEC remplace Mr BIGOT.

Ecole élémentaire : Mr CHARRIER remplace Mme POTET à la direction de l'école. Une institutrice le remplace pour assurer la décharge 1 jour ½ par semaine. 195 élèves sont répartis de façon homogène sur 8 classes.

Un voyage scolaire sera organisé cette année en Dordogne pour les CM1-CM2.

Travaux bâtiments : les travaux dans les couloirs réalisés cet été sont terminés. La seconde tranche de travaux sera réalisée durant les vacances de Toussaint. Il conviendra d'inscrire au budget 2019, le remplacement des sols qui sont fortement détériorés.

2 nouveaux agents contractuels ont intégré le service périscolaire, Mme GUILLET et Mr LEPRETRE. Ils sont en charge des TAP ainsi que du temps de pause méridienne, entre autres.

AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES

1. Modification délibération n° 2018.04.D.1 rétrocession voirie lotissement privé Le clos de la rivière

Présents : 17, Votants : 17, Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le maire précise qu'il convient de modifier la délibération N° 2018.04.D.1 du 19 Avril 2018 relative à la rétrocession de la voirie du lotissement privé « Le Clos de la Rivière » à la commune d'Azé. En effet, il est précisé dans celle-ci que :

Le Conseil municipal avait accepté le transfert amiable de la voirie du lotissement «Le Clos de la Rivière» composée de la parcelle cadastrée section AO n°454. Or il s'avère que les espaces communs à rétrocéder se composent des parcelles AO n°454 (voirie), AO 397, AO 449, AO 461 et AO 462 (ces deux dernières parcelles étant la division de la parcelle initiale AO435).

Seuls la voirie et les espaces communs font l'objet du transfert, ni les espaces verts, ni les biens immobiliers ne sont concernés.

Enfin, le transfert devait également être finalisé par signature d'un acte administratif. Or il sera plus simple de passer par un acte notarié dans la mesure où ce dossier avait déjà été géré chez un notaire et les frais inhérents à ce transfert seront non pas à la charge du lotisseur mais à l'association syndicale du clos de la rivière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide la modification de la délibération n°2018.04.D.1 suivant les éléments précédemment indiqués et autorise Monsieur le Maire ou toute autre personne habilitée à signer tout document relatif à ce dossier ou y afférant

2. Modification délibération n° 2017.11.D.4 vente du lot n°17 du lotissement de la Mitraie 3

Présents : 17, Votants : 17, Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° 2017.11.D.4 du 23 Novembre 2017, le Conseil municipal avait validé la vente du lot n°17 du lotissement de la Mitraie 3 à Monsieur REGEREAU Damien et Madame ROBIN Justine domiciliés « Le Bas Cottage » à AZÉ (53200).

Or il s'avère qu'une erreur s'est glissée lors de la rédaction de cet acte portant sur le coût de la parcelle. En effet, le tarif a été défini comme suit :

Surface totale acquise :	377 m ²
Prix global forfaitaire :	20 358.00 €

Dont TVA sur marge de : 3 615.14 €

Alors qu'il aurait dû être défini tel que :

Surface totale acquise : 377 m² x 54 €/M² = 20 358 €

Prix global forfaitaire : 23 973.14 €

Dont TVA sur marge de : 3 615.14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide la modification de la délibération 2017.11.D.4 du 23 Novembre 2017 aux conditions susvisées.

Il précise que toutes les autres dispositions restent inchangées et autorise Monsieur le Maire ou toute autre personne habilitée à signer tout document relatif à ce dossier ou y afférant.

3. Vente du lot n° 22 du lotissement de la Mitraie 3

Présents : 17, Votants : 17, Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil municipal autorise la vente du terrain suivant au Lotissement de la Mitraie 3 :

Lot n°22 de 470 m² cadastré section B n° 2426 (19, rue de Longchamp) à Monsieur LAVERCAN Dario et Madame ALECTON Faïda

Prix global forfaitaire: 29 886,93 €

Dont TVA sur marge : 4 506,93 €

4. Vente du lot n° 28 du lotissement de la Mitraie 3

Présents : 17, Votants : 17, Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil municipal autorise la vente du terrain suivant au Lotissement de la Mitraie 3 :

Lot n°28 de 327 m² cadastré section B n° 2432 (7, rue du Lad) à HSH Immo Promotion Construction (représentée par Mme LEFIZELIER Aurélie)

Prix global forfaitaire: 20 793,67 €

Dont TVA sur marge : 3 135,67 €

5. Vente du lot n° 13 du lotissement de la Mitraie 3

Présents : 17, Votants : 17, Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil municipal autorise la vente du terrain suivant au Lotissement de la Mitraie 3 :

Lot n°13 de 264 m² cadastré section B n° 2417 (5, impasse du Sellier) à la SCI CHR

Domicile : 110, rue de Terre Rouge à AZÉ (53200)

Prix global forfaitaire: 16 787,55 €

Dont TVA sur marge : 2 531,55 €

6. Vente du lot n° 14 du lotissement de la Mitraie 3

Présents : 17, Votants : 17, Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil municipal autorise la vente du terrain suivant au Lotissement de la Mitraie 3 :

Lot n°14 de 378 m² cadastré section B n° 2418 (4, impasse du Sellier) à la SCI CHR

Domicile : 110, rue de Terre Rouge à AZÉ (53200)

Prix global forfaitaire: 24 036,73 €

Dont TVA sur marge : 3 624,73 €

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1. Informations diverses

Service administratif : Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que Mme Isabelle AUDOUIN a été recrutée sur le poste devenu vacant au service administratif, suite au départ de Mme BESNIER. Ce poste est à temps non complet (28h/semaine) et comporte entre autres la communication, les élections, l'accueil de la mairie, etc....

Mme VALLEE ayant demandé à prolonger son mi-temps thérapeutique jusqu'à la fin de l'année, il convient de pourvoir à son remplacement par l'augmentation du temps de travail ponctuelle (en heures complémentaires) de Mmes AUDOUIN et DUPAS.

Services techniques : la réorganisation du poste de Mr CHANTEUX est actée depuis la rentrée de septembre. Celui-ci a été intégré au service périscolaire sur temps TAP, pause méridienne, accueil périscolaire, etc... Il conserve néanmoins un créneau dans son planning au service technique.

2. Modification du tableau des emplois

Présents : 17, Votants : 17, Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que des modifications ont été enregistrées au niveau des différents services. Dans la mesure où ces changements supposent une modification du tableau des emplois, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois comme suit :

	GRADE	NOMBRE AGENTS	Temps Plein 35 h	Temps non complet	Temps partiel	Durée travail/Sem
ADMINISTRATIF	Attaché	1	1			
	Adjoint Administratif Principal 1ère cl.	3	2		1 (80%)	
	Adjoint Administratif	1		1 (28h)		28h00
	Adjoint Administratif	1		1 (30h)		30h00
	Adjoint Administratif (contractuel)	1	1			
	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1				1 (50%) 50%
TECHNIQUE	Technicien (contractuel)	1	1			
	Agent de maîtrise	2	2			
	Adjoint Technique principal de 1ère CI	2	2			
	Adjoint Technique Principal de 1ère CI	1	1			
	Adjoint Technique Principal de 2ème CI	1	1			
	Adjoint Technique	5	5			
ANIMATION						
	Animateur principal 2ème Classe	1			1 (80%)	80%
	Adjoint Animation principal de 2ème CI	1	1			
SOCIAL	Adjoint d'animation	1			1 (80%)	80%
	Adjoint Technique Principal de 2ème CI	1	1			
ANIMATION	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	1		1 (33h25)		33h25
	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	3		1 (31h25)		31h25 34h00 27h25
	Adjoint Technique	1	1			
	Adjoint Technique	3		3 (30h)		30h
	Adjoint Technique	1			1 (30h)	30h
	Adjoint Technique	1		1 (27h00)		27h00
	Adjoint Technique (contractuel)	1		1 (29h50)		29h50
	Adjoint Technique (contractuel)	1		1 (23h18)		23h18
	Adjoint Technique (contractuel)	1		1 (7h26)		7h26
	Adjoint Technique (contractuel)	1		1 (16h81)		16h81
	Adjoint Technique	1		1 (27h00)		27h00
RESTAURANT SCOLAIRE	Agent de Maîtrise Principal	1	1			
	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	1	1			
		41	21	15	5	

AFFAIRES GENERALES

1. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Présents : 17, Votants : 17, Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des délibérations ont été prises le 30/08/2018 concernant la cession d'une portion du chemin rural n°28 dit de la Cousinière et la cession d'une portion du chemin rural n°26 dit d'Aigremont à des riverains.

Ceux-ci étant inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) des portions de nouveaux chemins ont été créés en dévoiement, pour permettre le passage des randonneurs et promeneurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retire du PDIPR en vigueur l'itinéraire (tronçon 13/14) du chemin rural n°26 dit d'Aigremont et précise que le dévoiement de ce chemin se fera par les tronçons 10, 11 et 12 (Le Pâtis, les Huberderies, Aviré).

Il retire également du PDIPR en vigueur l'itinéraire en pointillé du chemin rural n°28 dit de la Cousinière situé dans la propriété de Mr et Mme PELLAN (sur le tronçon 19/20 à proximité du repère de section n°40),

Il inscrit en substitution le nouvel itinéraire section 19/20 créé pour dévoiement du chemin initial et qui sera classé en chemin rural

Il émet un avis favorable sur l'ensemble du plan et confirme l'inscription au PDIPR de la Mayenne de l'ensemble des chemins portant les références suivantes :

SECTION	PARCOURS	CADASTRE	LONGUEUR
01/02	BD EXTERIEUR À LIMITE COMMUNE (FROMENTIERES) PAR LA BINETTERIE, LE MOULIN ET LA CHIFFANERIE	AC AB AA A2	2 157 m
03/04	D 28 A VC 1 PAR LE CR 13	B2	643 m
05/06	D 105 À D 105 PAR CR 14, LE NOYER ET LA GRANDE FONTAINE	B2 A2	2 331 m
07/08	LIMITE COMMUNE (CHÂTEAU GONTIER) À LA MAYENNE	AP	1 112 m
09/10	LA MAYENNE À VC 130 PAR LES COTES 37, 34	C3 C4	2 255 m
11/12	LIMITE COMMUNE (COUDRAY) À VC 130 PAR CR 16	C4	1 019 m
15/16	PARCOURS 09/10 À LA MAYENNE PAR LE CHEMIN DES PÊCHEURS	C3 C4	482 m
17/18	PARCOURS 09/10 À VC 127 PAR CR 32	C3	1 109 m
19/20	VC 127 À D 105 PAR CR 15	C6 C3	1 040 m
21/22	VC 116 VERS D 105 PAR CR 28	B3	674 m
23/24	VC 2 À VC 101 PAR LES BIGNONNIÈRES	B4	656 m
25/26	LIMITE COMMUNE (GENNES/GLAIZE) LA MALLONNIÈRE À LIMITE COMMUNE (GENNES/GLAIZE)	E2	1 339 m
27/28	D 591 À LIGNE SNCF SABLÉ-CHÂTEAUBRIAND PAR LE CR 33 À LIMITE COMMUNE (GENNES/GLAIZE)	A A4	2 126 m
29/30	LIMITE COMMUNE (FROMENTIÈRES) PAR LA CAILLERIE	A3	645 m
31/32	LIMITE COMMUNE (FROMENTIÈRES) PAR LA CAILLERIE	A2	256 m
33/34	BD EXTERIEUR À PARCOURS 01/02 PAR LES ALLIERES	AB A2	1 088 m
35/36	LIMITE DE COMMUNE CHÂTEAU-GONTIER À N 162 PAR LE CONTRE HALAGE	AD AC	636 m
37/38	CHEMIN LATÉRAL À LA LIGNE SABLÉ-CHÂTEAUBRIAND	AP	430 m
39/40	CONTRE HALAGE À PARCOURS 19/20 PAR LA RIVE NORD DU RUISSEAU LE SOUVERON	AM B2 B3	2 228 m
41/42	PARCOURS 37/38 À PARCOURS 37/38 PAR LA RIVE SUD DU PLAN D'EAU DE LA ROCHE	B2	641 m
43/44	VC 130 À CONTRE HALAGE	C4	171 m
45/46	SECTION EN TERRE DE LA VC 130	C4	53 m
47/48	PARCOURS 05/06 À LIMITE DE COMMUNE (CHÂTEAU-GONTIER) PAR LE CR DE LA TERRE ROUGE	AI AL AK	934 m

Enfin, le conseil municipal s'engage à conserver leur caractère public aux chemins ruraux inscrits au plan et à ne pas aliéner totalité ou partie des chemins inscrits au plan, sauf en cas de nécessité absolue ou de modification suite à des opérations foncières ou d'aménagement foncier rural. Dans ce cas, un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée sera proposé, sous peine de nullité de l'acte de vente.

2. Convention pour utilisation salle Pont perdreau – activité « théâtre »

Présents : 17, Votants : 17, Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire explique que Monsieur CABROL, représentant l'ESAT Le Genêteil, dont le siège social est situé 15, rue de Romainville à CHÂTEAU-GONTIER (53200), a sollicité la commune afin de louer une salle municipale dans le cadre de son programme d'activité « Théâtre ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le principe d'une location de la salle municipale Pont Perdreau, dans le cadre du programme d'activité «Théâtre » de l'ESAT Le Genêteil, à un tarif de location de 15 € pour 2 heures de location (jeudis de 14h à 16h, jours exacts définis dans convention).

Il autorise également Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer un contrat de location liant la collectivité à Monsieur CABROL aux conditions présentées ci-dessus.

3. Inauguration salle Les Azélines

L'inauguration des Azélines aura lieu le vendredi 26 Octobre à 14h30, en présence des élus locaux, financeurs, représentants des entreprises... A partir de 16h, des portes ouvertes sont organisées. Des petites visites seront organisées par groupes avec des animations jusqu'à 20h.

4. Projet commune nouvelle

Le projet de commune nouvelle avec Château-Gontier Bazouges est toujours à l'étude et sera formalisé par une charte. Depuis la fin du mois d'août, le travail est essentiellement axé sur la communication, la gouvernance et les évolutions à venir.

Le document d'information à la population a été distribué.

Le projet a été présenté au Comité Technique de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier le mercredi 26 septembre pour la ville de Château-Gontier.

La commune d'Azé ne disposant pas de son propre Comité Technique, l'a elle présenté au Comité Technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale le 27 septembre.

Ces deux instances ont émis un avis favorable au projet.

Une permanence d'élus aura lieu ce samedi 29 septembre.

Une réunion de présentation à destination des agents des deux collectivités se tiendra à Azé le 3 octobre.

Deux réunions publiques sont programmées sur la commune : le jeudi 04 octobre à 20h00 et le mardi 09 octobre à 18h00.

AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR

1. Cession terrains espaces publics à Mr et Mme LEROUX suite à enquête publique réglementaire

Présents : 17, Votants : 17, Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Par délibération N° 2018.04.D.3 en date du 19 Avril 2018, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique pour la désaffectation et le déclassement d'espaces publics, opérations préalables à l'aliénation des espaces publics précités.

L'enquête publique s'est réglementairement déroulée du 28 Mai au 12 Juin 2018 et certaines observations ont été formulées mais ne remettant pas en cause le rapport définitif du commissaire-enquêteur, lequel a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire précise que Mr et Mme LEROUX, domiciliés 3 allée des Vendanges à Azé, ont demandé l'acquisition d'une partie de parcelle communale (partie A comprise entre les parcelles cadastrées section AL n°s 223, 224, 226) d'une superficie de 268 M²).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide la désaffectation de l'espace public susvisé puisqu'il n'est plus affecté à l'usage du public en vue de sa cession

Il précise qu'avant la cession, il sera au préalable déclassé et donc sorti du tableau de la voirie communale pour intégration dans le domaine privé communal.

Cette cession ne sera actée qu'en tenant compte des remarques et conditions formulées par le commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique.

Le conseil municipal fixe le prix de vente de ladite parcelle à 1.00 € le m², soit 268,00 € et dit que l'ensemble des frais d'acte est à la charge de l'acquéreur.

Il charge l'office notarial GAUTIER-MATHIEU, 22, rue Pierre Martinet à Château-Gontier de préparer l'acte de vente et nécessaire à l'aboutissement du projet et autorise Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier ou y afférant.

Questions Diverses

- *Repas du centre Communal d'Action Sociale*

Environ 170 convives devraient être présents à ce repas, auxquels s'ajoutent une vingtaine de serveurs (conseillers municipaux et leurs conjoints). La restauration sera assurée par le traiteur Le Morilland de Loigné sur Mayenne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.